

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO LES ANNEAUX CITOYENS 2024

## ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La MJC de Rodez (ci-après l'« Organisateur ») avec l'appui du Club photo de la MJC de Rodez, (ci-après « Organisme technique ») et avec le soutien de la Mairie de Rodez, organise du **1<sup>er</sup> février 2024 au 31 mai 2024, un concours de photographie de sport dans le cadre des animations « LES ANNEAUX CITOYENS »**, qui vont se dérouler sur Rodez et son agglomération tout au long de l'année 2024. La remise des Prix se déroulera au mois de juin 2024 et l'exposition des photos se fera de juillet à septembre 2024.

## ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Le Concours est gratuit, l'inscription s'effectuera par mail à l'adresse suivante :

club.photo@mjcrodez.com

Les candidats pourront participer jusqu'au **31 mai 2024, 23h59** (heure de Paris, France).

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est réservé aux photographes amateurs.

Une seule participation par personne est acceptée, étant entendu que chaque participant pourra présenter au maximum trois photographies. Les photographies seront adressées dans un seul et même envoi.

Les photographies devront représenter une action de sport réalisée sur le territoire de l'Agglomération de Rodez et devront avoir été prises entre le **1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mai 2024**.

Les photographies ne doivent pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à toute personne et ne doit pas constituer une atteinte aux bonnes mœurs, une incitation à commettre certains crimes ou délits, à toute provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

### Thème du concours :

Les photos présentées devront mettre en valeur la pratique sportive que ce soit à titre personnel, dans le cadre d'un club ou à l'occasion d'une compétition. Elles devront illustrer les principales valeurs véhiculées par le sport, à savoir, à titre indicatif et non exhaustif :

**Sport et valeurs :** le sport transmet des valeurs qui vont au-delà de la discipline spécifique que l'on pratique. Ces valeurs sont transversales. Par exemple on peut citer : le **respect**, la **loyauté**, la **fraternité**, l'**humilité**, l'**entre-aide**, la **solidarité** etc ...

**Sport au féminin :** le sport est une pratique historiquement masculine. Considérée même comme déviante au début 1900, la pratique féminine porte toujours certaines stigmatisations et est encore sous médiatisée. Pourtant le sport n'a pas de genre. Le sport au féminin se développe largement au fil des années à tous les âges et dans toutes les disciplines. Il s'agit ici de valoriser cette évolution et d'accompagner son développement.

**Sport et dépassement de soi :** pratiquer un sport, c'est avoir le goût de l'effort. Il faut s'engager et travailler dur et avec détermination pour respecter son engagement ou parvenir à ses objectifs.

**Sport et générations :** le sport ne se pratique pas seulement dans le cadre de clubs ou dans une optique de compétition. Il se pratique partout et à tous âges. L'activité physique entre générations (enfants-parents, enfants-grands-parents et d'autres formes encore) est un moyen d'augmenter la pratique de chacun. Le sport santé illustre aussi ce thème fort du sport et génération.

**Sport et solidarité :** le sport est un vecteur de partage et d'acceptation de la différence qu'elle soit physique (handicap), sociale, ethnique ou culturelle. La solidarité peut s'exprimer dans le cadre d'actions collectives et caritatives et prendre diverses formes, allant des courses à pied et des marathons aux tournois de golf, en passant par les compétitions de cyclisme au profit d'actions caritatives (type téléthon, Octobre rose, ....)

#### Critères techniques :

- Les photographies devront être au format *.jpeg* couleur ou noir et blanc
- La taille du fichier de chaque image devra être au minimum de 2 MO et au maximum de 5 MO (un format haute définition sera toutefois demandé aux lauréats pour les tirages grand format, soit minimum en 3000 px X 2400 px en 300 DPI)

#### Autres critères :

Les photographies devront obligatoirement comporter :

- Dans le nom du fichier : le titre de la photo et le nom de l'auteur
- Sur le formulaire d'inscription :
  - La date et le lieu de la prise de vue
  - Une légende

Les photographies ne devront pas être signées ni comporter de signe permettant de reconnaître leur auteur.

Le participant enverra ses photographies accompagnées du formulaire à l'adresse de l'Organisme technique : **club.photo@mjcrodez.com**

Un accusé réception sera systématiquement envoyé aux participants.

L'Organisme technique se chargera de renommer les photographies sous une forme anonyme (chiffres) avant leur évaluation par le jury.

#### ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de six membres minimum (Club photo de la MJC, service culture et service sport de la Mairie de Rodez et/ou à l'Agglomération de Rodez). Il sera composé à parité (femmes et hommes) et comportera au moins un jeune de moins de 25 ans.

Ce jury va évaluer toutes les photos inscrites et procéder à la sélection de quinze photographies, dont trois pour chacun des cinq thèmes du concours et les trois coups de cœur. Les photographes ne pourront être retenus que pour un seul thème.

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury. Les décisions du Jury du Concours sont définitives et sans appel.

Si l'un des thèmes ou plusieurs thèmes du concours se révèle(nt) infructueux pour absence de participants ou participants en trop petit nombre, le jury pourra qualifier les photos les mieux classées dans les autres thèmes afin de permettre la tenue de l'exposition photo à quinze photographies les plus représentatives de la diversité des sports pratiqués sur l'Agglomération de Rodez.

#### ARTICLE 5 : LES PRIX

Le jury désignera trois lauréats par thème.

Les photographies lauréates seront imprimées en grand format en vue d'une exposition photo qui se tiendra pendant la durée des jeux olympiques et paralympiques, soit du 26 juillet au 8 septembre 2024 (dates susceptibles de modifications). Le nom de l'auteur de la photo, le thème concerné et le titre de la photo figureront en légende des photos exposées.

Par ailleurs le jury pourra, le cas échéant, distinguer parmi ces lauréats, 3 photos « coup de cœur » auxquelles seront attribués les lots suivants :

- le premier coup de cœur gagnera un lot d'une valeur de 150€
- le deuxième coup de cœur gagnera un lot d'une valeur de 90 €
- le troisième coup de cœur gagnera un lot d'une valeur de 50 €

#### ARTICLE 6 : CALENDRIER DE REMISE DE PRIX

Le Concours se termine le 31 mai 2024, à 23H59 (Heure Française).

Le résultat du Concours sera rendu public fin juin 2024 (date à déterminer). Le résultat sera publié sur le sites de la MJC de Rodez et de la Ville de Rodez ainsi que sur leurs réseaux sociaux. Aucun e-mail ne sera envoyé aux participants qui n'ont pas gagné.

Les quinze finalistes seront informés par le Jury par e-mail, afin qu'ils renvoient les photographies nominées en haute définition. Si, avant le 30 juin 2024, certains finalistes n'ont pas fourni à l'Organisateur ladite ou lesdites photographies haute définition, la place vacante pourra être redistribuée.

La Cérémonie de remise du prix est prévue entre le 1er et le 15 juillet 2024, à la Mairie de Rodez. Les prix devront être retirés par les lauréats à ce moment-là, ou par une autre personne qu'ils auront déléguée par écrit.

#### ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE – ATTRIBUTS DE LA PERSONNALITÉ

Par leur participation au Concours, les participants accordent à l'Organisateur ainsi qu'à la Mairie de Rodez l'autorisation, sans que cette autorisation ne confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, d'utiliser leurs noms, prénoms et image dans les conditions suivantes :

- sur tout support de communication, notamment imprimé, numérique, électronique (presse, internet, affiche etc.);
- pendant une période d'un an après la date de fin du Concours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024;

Aucune utilisation des photos ne sera faite par l'Organisateur ou la Mairie de Rodez en dehors du cadre du présent concours sauf autorisation expresse de leur auteur.

Les participants au Concours doivent disposer, le cas échéant du droit à l'image et de l'autorisation de la (des) personne(s) identifiable(s) sur la photographie.

L'auteur de la photographie garantit qu'il est bien l'auteur de la photographie que cette photographie ne porte pas atteinte aux droits des tiers et ne contient aucun contenu diffamatoire ou portant atteinte à la vie privée, à l'honneur ou à la réputation de tiers.